

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU CALVADOS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AVIS AU PUBLIC
PROJET PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Colleville-sur-Mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-Mer, Manvieux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-Les-Bains, Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-mer, Luc-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham , Merville-Franceville, Bénouville, Ranville, Amfréville et Sallenelles.

Communautés de communes ou d'agglomération de : Bessin-Seulles et mer, Bayeux-Intercom, Coeur de Nacre, Cabalor et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du **15 juillet 2015**, il sera procédé, du **lundi 10 août 2015 à partir de 9h00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12h00**,

à une **ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE** sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;

l'une et l'autre relatives **au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-mer** présentées par le représentant d'Éoliennes Offshore du Calvados.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprendront notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site Internet des services de l'État du Calvados : rubrique « **Publications/Avis et consultation du public/consultation en cours** »

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et Monsieur Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et Monsieur André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :

Mme Catherine DE LA GARANDERIE,
M Jean-François GRATEUX et Mme Danielle FAYSSE

Membre suppléant :

Mme Claudine OOSTERLINK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairies, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Port-en Bessin :

le mardi	11	août	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le mercredi	26	août	2015	de	13 h 30	à	16 h 30
le samedi	3	octobre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00

Mairie d'Arromanches-les-Bains :

le jeudi	20	août	2015	de	14 h 00	à	17 h 00
le lundi	31	août	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le jeudi	24	septembre	2015	de	14 h 00	à	17 h 00

Mairie de Courseulles-sur-Mer :

le lundi	10	août	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le mercredi	16	septembre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le jeudi	1	octobre	2015	de	17 h 00	à	20 h 00
le samedi	10	octobre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00

Communauté de communes de Bessin-Seulles et mer :

le mardi	1	septembre	2015	de	9 h 15	à	12 h 15
le mercredi	16	septembre	2015	de	16 h 00	à	19 h 00

Communauté de communes de Bayeux-Intercom :

le jeudi	20	août	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le jeudi	10	septembre	2015	de	14 h 00	à	17 h 00

Mairie de Bernières-sur-Mer :

le samedi	22	août	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le vendredi	11	septembre	2015	de	17 h 00	à	20 h 00
le jeudi	8	octobre	2015	de	14 h 00	à	17 h 00

Communauté de communes de Cœur de nacre :

le vendredi	21	août	2015	de	14 h 00	à	17 h 00
le samedi	5	septembre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00

le vendredi	25	septembre	2015	de	14 h 00	à	17 h 00
-------------	----	-----------	------	----	---------	---	---------

Mairie de Luc-sur-Mer :

le lundi	31	août	2015	de	14 h 00	à	17 h 00
le vendredi	25	septembre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00

Mairie d'Hermanville-sur-Mer :

le mercredi	26	août	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le vendredi	2	octobre	2015	de	14 h 00	à	17 h 00

Mairie de Ouistreham :

le samedi	29	août	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le mardi	1	septembre	2015	de	14 h 00	à	17 h 00
le mardi	15	septembre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le jeudi	8	octobre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00

Communauté de communes de Cabalor :

le mardi	11	août	2015	de	14 h 00	à	17 h 00
le samedi	12	septembre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le jeudi	24	septembre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00

Mairie de Bénouville :

le mardi	25	août	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le vendredi	2	octobre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00

Mairie de Ranville :

le lundi	10	août	2015	de	15 h 00	à	18 h 00
le vendredi	11	septembre	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
le vendredi	9	octobre	2015	de	14 h 00	à	17 h 00

Communauté d'agglomération de Caen la mer :

le vendredi	21	août	2015	de	9 h 00	à	12 h 00
-------------	----	------	------	----	--------	---	---------

et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le **mercredi 23 septembre 2015 de 13h30 à 16h30**, 10 boulevard général Vanier, CS 75224, 14 052 CAEN CEDEX 4.

Les observations peuvent également être envoyées :

- par mail à l'adresse : enquete.parceolien@calvados.gouv.fr,
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10 Boulevard du Général Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados
Christian DUPLESSIS

enquete-publique@publilegal.fr

EP 15-062

Jeudi 23 juillet 2015 Les Echos